le passé, si l'argent partait de Toronto le mardi. Quelque chose ne va pas dans le service. J'ai signalé le problème au ministère.

Je suis étonné également du peu d'initiative que le ministre des Postes laisse à ses agents de district. Ils n'ont pas les pouvoirs discrétionnaires qu'ils possédaient déjà. Je ne leur ai jamais demandé d'accomplir un acte de nature politique. J'avais toujours cru que ces agents avaient la compétence voulue pour prendre des décisions au niveau régional. Je constate maintenant qu'ils n'agissent pas ainsi et qu'ils n'ont pas tenté de le faire, car ils ignorent quelle sera la décision du ministre des Postes. Toute initiative qu'ils prendraient pourrait être rejetée. Le moral est évidemment bien bas à cet échelon du ministère.

M. le président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, je ne ferai que quelques brèves remarques sur l'article 7, qui concerne le futur ministère des Communications.

Je voudrais d'abord dire sans ambages que le futur ministre des Communications est en mesure de se défendre lui-même. Il l'a amplement prouvé dans le passé, mais il reste que certaines situations me paraissent tellement peu logiques qu'il faudrait essayer de les rectifier.

A l'instar des autres députés, j'entends souvent dire, dans cette enceinte, que le gouvernement dépense beaucoup, que les budgets prennent des proportions astronomiques et que les taxes augmentent. Mais dès qu'un ministre responsable s'avise de proposer des réformes susceptibles de réaliser des économies et de moderniser certains services, ceux-là même qui reprochaient au gouvernement de dépenser avec prodigalité se plaignent que les taxes augmentent.

Il faudrait tout de même que l'on reconnaisse que deux et deux font quatre. On ne peut pas reprocher au gouvernement de trop dépenser et d'augmenter les taxes aujourd'hui et lui demander de dépenser encore plus demain. Cela n'a aucun sens, monsieur le président. D'ailleurs, à peu près tous les jours, les gens qui se plaignent du fait que le gouvernement peut réduire les dépenses sont les premiers à suggérer qu'il investisse des millions de dollars, dans certains cas. Il y a un manque de logique quelque part, à mon avis.

Il est évident que les réformes et les économies font mal à tout le monde, monsieur le président, et personne ne s'imaginera qu'on peut les accepter de bonne grâce. Mais, à mon sens, de telles réformes devraient être possibles, dans une situation difficile comme celle

que nous connaissons, alors que tous les gouvernements du monde doivent se plier au régime d'austérité que la situation économique leur impose. Il faudrait que les députés aident plutôt tous les Canadiens à comprendre pourquoi ils doivent se serrer la ceinture, même si cela peut faire mal. Au fait, cette mesure s'impose, si l'on veut éviter un plus grand mal, c'est-à-dire l'aggravation des difficultés financières et des problèmes économiques et peut-être éventuellement la dévalorisation du dollar. Il me semble que la logique de cet argument devrait être apparente à ceux qui veulent examiner la situation objectivement. A mon sens, cela est tellement simple qu'il n'y a pas lieu d'insister davantage.

Je crois que le futur ministre des Communications a tout de même besoin d'un certain courage pour imposer des mesures aussi draconiennes que celles-là et pour faire face à l'artillerie de l'opposition. S'il le fait, ce n'est sûrement pas parce qu'il a lui-même inventé toutes ces réformes au moment où il a été nommé ministre des Postes. Il le fait, bien sûr,-et nous le savons bien-parce que les spécialistes de son ministère étudient certaines de ces réformes depuis des années et s'efforcent de les mettre au point. Au fait, le ministre a décidé, justement à cause des circonstances que j'ai mentionnées tantôt, de les proposer au public canadien. Il reste que cette discussion ne sera peut-être pas complètement perdue. Certains aspects de la question valent peut-être la peine d'être modifiés un peu. L'honorable ministre l'a compris et a luimême apporté des modifications à certaines mesures qu'il voulait proposer.

Mais, monsieur le président, ce n'est pas encore sur ce point que je veux insister le plus. J'ai entendu, hier ou avant-hier, à la radio, un responsable d'un syndicat des employés des Postes—un dénommé Décarie, sauf erreur,—dire que les postiers allaient déclencher la grève, qu'elle soit légale ou non. En outre, j'entends des députés appuyer ces gens-là et nous dire que quand bien même c'est illégal, cela doit se faire.

Monsieur le président, à mon avis, cela ne doit pas se faire. Si des députés sont prêts à appuyer des Canadiens qui lancent des défis au gouvernement en adoptant des mesures illégales, je suis d'avis que nous nous en allons vers l'anarchie.

Cela me rappelle une idée que j'avais émise quand la Chambre a accordé le droit de grève aux employés de la Fonction publique, au moment où je siégeais dans les limbes de l'opposition. J'avais alors voté contre l'adoption de la mesure et j'avais prévenu le président du Conseil du Trésor de l'époque qu'il serait aux prises avec certains problèmes avant que l'année ne soit écoulée. A ce moment-là, le